



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : -----

Acquisition
Parcelle BC n° 138

L'An Deux Mille Vingt, le vingt neuf juin dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 29
Absents : /

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Dersi, Diatta, Durif, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Souche, Tolfo, Vallon.

Pour : 25
Abstentions : 4
Contre : /

Secrétaire : M. Bornes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques.

Vu le Code civil.

Vu la délibération du Conseil municipal du 12/12/2019 portant sur l'acquisition des parcelles BC n°137, BC n°139 et BC n°140.

Suite à la demande de déclaration d'utilité publique sur le projet de création d'une voirie communale et d'un parc de stationnement public quartier Laparel, Madame le Préfet de l'Ardèche a notifié à la Commune l'arrêté préfectoral n°07-2019-11-25-005 déclarant d'utilité publique de cet aménagement.

Par ailleurs, les négociations amiables sur le foncier sont finalisées et ont abouti à des promesses de vente sur la dernière parcelle restant à acquérir (BC n°138), permettant à la Commune de disposer de l'ensemble du foncier nécessaire.

Il est précisé que cette parcelle, qui a une contenance de 94 m² appartient indivisément à Monsieur Alain VAISSEAU, aux Consorts ROUX/GIRARD, ainsi qu'aux Consorts RELANO.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition de la parcelle BC n°138 dans les conditions suivantes, tel que convenu avec les différents propriétaires :

- M. Alain VAISSEAU au prix de 940 €,
- Consorts RELANO au prix de 300 €,
- Consorts ROUX / GIRARD au prix de 1 €.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- accepte d'acquérir les droits de la parcelle cadastrée section BC n°138, d'une superficie globale de 94 m² appartenant à Monsieur VAISSEAUX Alain, au prix de NEUF CENT QUARANTE EUROS (940,00 €).
- accepte d'acquérir les droits de la parcelle cadastrée section BC n°138, d'une superficie globale de 94 m² appartenant aux Consorts RELANO, au prix de TROIS CENT EUROS (300,00 €).
- accepte d'acquérir les droits de la parcelle cadastrée section BC n°138, d'une superficie globale de 94 m² appartenant à la famille ROUX / GIRARAD, au prix de UN EURO (1,00 €).
- autorise Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, ou Monsieur Bernard NOËL en sa qualité d'Adjoint à l'Urbanisme, à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.
- autorise Monsieur Bernard NOËL en sa qualité d'Adjoint à l'Urbanisme, à signer les actes de transfert de propriété correspondant à l'acquisition des parcelles BC n°137, BC n°139 et BC n°140 ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal du 12 décembre 2019.

Pour extrait conforme

Le Maire

Olivier PEVERELLI

